

DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES AINEES ET JEUNESSES

Compétition sur programme imposé

1 GENERALITES

Compétition départementale ouverte aux licenciées du CD88.

1.1 DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont de 3€ par gymnaste inscrite.

A noter : les **forfaits déclarés après** la date de clôture des inscriptions sont facturés.

1.2 QUOTAS DE JUGES

Afin que la compétition se déroule dans les meilleures conditions, les associations devront proposer des juges recyclés dans les proportions suivantes :

- 2 juges par équipes Aînées (*quelle que soit la catégorie*)
- 2 juges par équipes Jeunesses (*quelle que soit la catégorie*)

Pour les Aînées qui exécutent du 6^{ème} degré :
présenter obligatoirement des juges 6^{ème} recyclés

RAPPEL : les juges débutants n'entrent pas dans les quotas exigés

1.3 TENUE VESTIMENTAIRE

1.3.1 ENTRAINEURS

Tenue uniforme pour toute l'association. Survêtement complet ou tee-shirt ou débardeur blanc ou aux couleurs de l'association et pantalon de survêtement, legging autorisé pour les entraîneurs féminins.

1.3.2 JUGES

- dames : jupe ou pantalon bleu marine (hiver) – tenue blanche (dès le 1er mai)
- messieurs : Pantalon gris
- haut blanc
- veste bleu marine
- chaussures de sport de préférence blanches

1.3.3 POUR LES GYMNASTES

Justaucorps :

- identiques pour toutes les gymnastes d'une même équipe (*les marques de fabrication peuvent être différentes*)
- tissu non transparent, avec ou sans manches
- les bretelles de moins de 2 cm ne sont pas autorisées. Les justaucorps style danse, ne sont pas autorisés
- l'échancrure ne doit pas dépasser l'aîne
- les brassières (*sous-vêtement*) sont autorisées

Le port de bijoux (*bracelet, collier, montre*) est interdit. Seules les petites boucles d'oreilles (*clous d'oreilles*) sont autorisées.

Le port du strapping (*bandage*) est autorisé.

Le port des maniques est autorisé.

Le port des chaussettes et/ou chaussons est autorisé.

Le port de l'écusson n'est pas obligatoire. Pas de pénalité pour présence d'écusson sur certains justaucorps.

1.4 CONTROLE DES POINTS

Afin de limiter au maximum les éventuelles erreurs de palmarès, les clubs peuvent contrôler leur total de points en se présentant au secrétariat de compétition, après leur passage en compétition.

Dans le cas de non-exécution du contrôle de point, aucune réclamation ne sera prise en compte.

1.5 RECLAMATIONS NOTES

Les juges n'ont pas à répondre aux demandes de justification de note formulées directement par les entraîneurs. Les réclamations doivent être adressées au président de jury.

La décision du président de jury est sans appel.

Toute réclamation s'appuyant sur un enregistrement vidéo de la compétition ou déposée après lecture du palmarès ne sera pas prise en compte.

1.6 LECTURE DU PALMARES ET REMISE DES RECOMPENSES

Toutes les gymnastes ayant participé à la compétition doivent assister au palmarès en tenue.

Si l'équipe n'est pas complète (*moins de 8 ou 4 gymnastes en fonction de la catégorie*), la récompense sera remise à l'équipe suivante. **SAUF** en cas de blessure ou cas de force majeure : prévenir le responsable du plateau de compétition qui validera ou non.

Aucune modification du palmarès après lecture de celui-ci. Le classement établi par le secrétariat restera seul valable.

2 REGLEMENT SPECIFIQUE A LA COMPETITION

2.1 CATEGORIE D'AGE

Cette compétition est ouverte aux Aînées (*nées en 2006 et avant*) et aux Jeunesses (*nées en 2007, 2008, 2009 et 2010*).

2.2 EPREUVES

Les épreuves sont au nombre de 5 : saut, barres asymétriques, poutre, sol et mouvement d'ensemble.

Le choix des degrés est libre dans la limite des maxima autorisé.

Toutes les gymnastes d'une équipe doivent exécuter toutes les épreuves y compris le mouvement d'ensemble.

2.3 COMPOSITION DES EQUIPES

AINEES						
Catégorie	Nbre de gyms	Maximum autorisé par degré				
		6ème	5ème	4ème	3ème	2ème
Catégorie 3	4 à 7	7	7	7	7	7
Catégorie 4	4 à 7	0	1	7	7	7

Possibilité d'inscrire plusieurs équipes.

JEUNESSES						
Catégorie	Nbre de gyms	Maximum autorisé par degré				
		5ème	4ème	3ème	2ème	1er
Catégorie 1	8 à 12	12	12	12	12	12
Catégorie 2	8 à 12	0	1	12	12	8
Catégorie 3	4 à 7	7	7	7	7	7
Catégorie 4	4 à 7	0	1	7	7	7

Plusieurs équipes en catégorie C3 et C4 sont acceptées, s'il y a au moins une équipe inscrite en catégorie C1 ou C2.

Coefficient pour le mouvement d'ensemble.

Pour les catégories C1 et C2 : coefficient 2

Pour les catégories C3 et C4 : coefficient 1,5

2.4 CLASSEMENT

2.4.1 CLASSEMENT GENERAL

- Ainées, par catégorie
- Jeunesses, par catégorie

Le classement par catégorie est déterminé par le total de points obtenus aux 4 agrès et au mouvement d'ensemble. Le nombre de notes retenues par agrès correspond au nombre de gymnastes minimum pouvant être engagées par catégorie, en prenant les meilleures notes à chaque agrès.

2.4.2 CHALLENGE MOUVEMENT D'ENSEMBLE

Ils sont remis en jeu chaque année.

- Challenge Grienenberger

Il est confié pour 1 an à l'équipe Ainées ayant obtenu le meilleur total de points au mouvement d'ensemble, catégories C3 et C4 confondues.

- Challenge Capelle

Il est confié pour 1 an à l'équipe Jeunesses ayant obtenu le meilleur total de points au mouvement d'ensemble, catégories C1 et C2 confondues.

***A noter :** le classement pour le mouvement d'ensemble se fait sur la note finale. En cas d'ex aequo à la 1ère place, c'est l'équipe ayant la meilleure note d'exécution d'ensemble qui est classée 1ère.*

2.4.3 DRAPEAU AINEES ET FANION JEUNESSES

Ils sont remis en jeu chaque année.

Le Drapeau Ainées est confié pour 1 an à l'équipe Ainées classée 1ère dans la catégorie C3.

Le Fanion Jeunesses est confié pour 1 an à l'équipe Jeunesses classée 1ère dans la catégorie C1.

2.5 PENALITES POUR NON-RESPECT DU REGLEMENT

En cas de sur-effectif ou en cas de non-respect des maxima, les notes les plus hautes au-dessus du maximum autorisé ne sont pas prises en compte et une pénalité de 8 points est appliquée par note annulée.

Lorsque le nombre de gymnastes exécutant le Mouvement d'Ensemble ou un agrès est différent du nombre de gymnastes passées au contrôle des licences, une pénalité de 8 points est appliquée par gymnaste manquante ou supplémentaire et par agrès, sauf gymnaste blessée.

En cas de sous-effectif, suite à une blessure, la note de 0 sera obligatoirement comptabilisée à la place de la note manquante (la lettre « a » sera inscrite à la place de la note manquante ce qui induira une pénalité automatique de 8 points dans le logiciel de saisie de note).

En cas de sous-effectif au moment du contrôle de licence, l'équipe ne peut pas participer à la compétition, il n'y a donc pas de classement.

2.6 REMISE EN JEU

Les clubs en charge du Challenge Grienenberger, du Challenge Capelle, du Drapeau et/ou du Fanion 2019 devront le déposer au secrétariat de compétition à leur arrivée :

- Challenge Grienenberger 2019 : **Fidélité Saulxures-sur-Moselotte**
- Drapeau Aînées 2019 : **Fidélité Saulxures-sur-Moselotte**
- Challenge Capelle 2019: **Jeune Garde Eloyes**
- Fanion Jeunesses 2019 : **Espérance Bruyères**

2.7 CAS SPECIAUX

Par manque d'effectif, il est possible de faire concourir en Aînées, 1 gymnaste dernière année Jeunesses, à condition de n'engager qu'une seule équipe Aînées.

Cette gymnaste :

- effectuera le 5ème degré au maximum
- respectera les normes d'agrès Aînées
- exécutera le mouvement d'ensemble Aînées
- et ne pourra pas concourir avec une équipe Jeunesses.

Pour tout autre point non mentionné dans ce règlement (*normes des agrès, etc*) se référer au Programme Fédéral de Gymnastique Féminine de la saison en cours et/ou au règlement du championnat national par équipes.

Octobre 2020